

VOTRE COMMUNE 2016



MAUREVILLE

Chères Maurévilloises, Chers Maurévillois,

L'année 2015 restera malheureusement marquée au niveau national par de terribles événements.

Par deux fois, notre république et les valeurs qu'elle représente a été mise à mal par des attentats terroristes d'une extrême violence.

Concernant notre commune, la réforme territoriale se poursuit :

La fusion des deux Régions Midi-Pyrénées / Languedoc Roussillon est effective au 1^{er} janvier.

La loi Notre votée le 7 août 2015 nous impose d'avoir des intercommunalités de plus de 15.000 habitants. Au niveau de notre territoire, le Préfet doit statuer sur la fusion des trois intercommunalités (Cœur Lauragais, Cap Lauragais et Colaursud) et sur la fusion des regroupements scolaires.

L'avenir des communes de moins de 500 habitants est préoccupant.

Qu'advient-il de la proximité des élus avec leurs administrés ?

Le Conseil Municipal et moi-même resterons vigilants et mobilisés pour défendre les intérêts de la Commune.

Les travaux du pool routier et le curage des fossés sont terminés et la numérotation des quartiers est achevée.

L'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes handicapées, a été approuvé et les travaux seront réalisés sur une période de trois ans.

En 2016, les travaux de réfection des allées du cimetière non effectués en 2015 et de l'isolation de la salle des fêtes sont programmés. Il est à noter que ces travaux seront entièrement réalisés par des artisans de notre Commune.

Les travaux d'extension du SIVUSEM ont commencé et devraient être terminés fin avril 2016.

Les différentes manifestations et animations organisées au cours de l'année 2015 ont été une vraie réussite, je tiens à féliciter et remercier les associations de Mauréville, les bénévoles et les élus pour leur implication et dévouement.

La prochaine journée citoyenne aura lieu le samedi 2 avril 2016. Votre participation est la bienvenue.

Les pages de ce bulletin vous apporteront bien d'autres informations.

Bonne lecture.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Bonne Année 2016

M. Le Maire
Christian CROUX

LES DELIBERATIONS DES PRINCIPALES SESSIONS 2015 DU CONSEIL MUNICIPAL

12 Janvier :

Approbation des délibérations suivantes :

Délibération 2015-01 Indemnité percepteur année 2014

Délibération 2015-02 Mise à disposition personnel et matériel Cœur Lauragais

Le conseil municipal :

- approuve les conventions.
- décide de solliciter la mise à disposition de personnel technique pour une durée hebdomadaire de 8 heures à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.
- décide de solliciter la mise à disposition de matériel.
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget sur la base de 16.48 euros de l'heure.
- habilite Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

Délibération 2015-03 Achat de défibrillateur

Monsieur le Maire présente deux devis. Après délibération, le Conseil Municipal décide de l'achat auprès de la société MB FORMATION pour un montant de 1290 euros HT.

Délibération 2015-04 Délibération marché public RD38

Suite aux retards et réserves émises lors de la réception des travaux, le Conseil décide de ne pas procéder aux paiements qui seront réalisés une fois toutes les formalités accomplies.

- Point travaux :

Marquage au sol de la RD38. Monsieur le Maire présente trois devis pour finaliser le marquage au sol. Il est décidé de revoir les propositions afin de négocier les montants des travaux.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil décide de l'extinction nocturne de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin au niveau de l'église et de la VC5.

- Désignation des correspondants tempête pour la Commune :

Titulaire, Monsieur Christian CROUX, Suppléant Monsieur Didier CODECCO.

16 Février :

- Numérotation des habitations :

Le Conseil Municipal adopte le projet de numérotation des quartiers comptant 5 maisons et plus. Monsieur le Maire présente deux devis pour la fourniture des plaques émaillées. Le Conseil vote à l'unanimité l'achat auprès de la société Signaux GIROD CHELLE pour un prix unitaire de 5,61 euros HT.

- Isolation du foyer :

Une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Général.

Deux devis de remplacement des menuiseries sont étudiés, d'autres sont en attente

pour l'isolation de la toiture.

- Préparation du scrutin des élections départementales du 22 et 29 mars 2015.
- Planning 2015 de la location de la salle des fêtes.

Un document pour l'état des lieux va être établi. Il est décidé qu'il y aura un titulaire et un suppléant par mois. L'état des lieux initial sera effectué le vendredi après-midi (lors de la permanence de la Mairie).

17 Mars :

Préparation du scrutin des dimanche 22 et 29 mars : établissement de permanences sur la base de créneaux de deux heures.

Subventions aux associations : Suite aux baisses des dotations de l'État, le Conseil Municipal décide de réviser les montants alloués aux associations. Sur ces bases, la discussion aboutit au vote des nouveaux montants pour l'année 2015.

8 Avril :

Séance consacrée à l'élaboration budgétaire, approbation du compte administratif 2014 et affectation du résultat.

Approbation des délibérations suivantes :

Délibération 2015-05 Affectation du résultat de fonctionnement
Le résultat de fonctionnement à affecter est de 78 824.14 euros.

Délibération 2015-06 Affectation du résultat du centre communal d'action sociale (CCAS).

Le résultat de fonctionnement est de 322.78 euros.

Présentation du Budget primitif 2015 par Monsieur le Maire et adoption à l'unanimité:

Total des dépenses de fonctionnement 123 120 euros

Total des recettes de fonctionnement 131 971 euros

Total des dépenses d'investissements 48 987 euros

Total des recettes d'investissements 53 531 euros

Délibération 2015-07 Taux d'imposition 2015

Afin de compenser la baisse de dotation de l'Etat et l'augmentation des frais de scolarité de nos enfants, le conseil décide à l'unanimité d'augmenter les taux de 0,5 point comme suit :

Taxe d'habitation : 8,10 %

Taxe foncière (bâti) : 7,00 %

Taxe foncière (non bâti) : 48,50 %

Ces taux communaux étaient inchangés depuis l'année 2004.

Délibération 2015-08 Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la lettre du Ministère de l'Intérieur proposant le montant de l'indemnité de gardiennage des églises.

Le Conseil décide le versement du montant autorisé à savoir 119 euros.

Délibération 2015-09 Choix de l'entreprise pour l'isolation du foyer

Monsieur le Maire présente les devis reçus concernant l'isolation du foyer. Les devis suivants sont retenus: changement des menuiseries (14.125 euros HT Christophe Aubert) et isolation du plafond (17.414 euros HT Memo bois).

Le Conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention.

Délibération 2015-10 Pénalités de retard travaux RD38

L'entreprise Nerocan n'a pas pu tenir les délais d'exécution des travaux d'urbanisation prévus sur un mois en raison d'aléas indépendants de sa volonté.

L'entreprise pourrait par conséquent se voir appliquer des pénalités de retard. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer ces pénalités.

- Choix d'entreprise travaux main courante de l'escalier de l'église :

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour les travaux d'extension de la main courante existante et création d'une main courante du côté opposé.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de réaliser uniquement l'extension de la main courante existante et de retenir l'entreprise Rouja pour un montant de 500 euros HT.

- Elaboration du planning de location de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de nommer un responsable titulaire et un suppléant pour la location de la salle des fêtes chaque mois. L'état des lieux lors de la remise des clés sera effectué par Monsieur le Maire lors de la permanence du vendredi après-midi. L'état des lieux lors de la restitution des clés sera effectué par le responsable titulaire ou le suppléant.

- Commission numérotation des habitations.

Monsieur le Maire rappelle que le devis de la société Chelle est valable jusqu'au 29 avril 2015. Il est nécessaire de nommer une commission afin d'élaborer un plan de numérotation. Les membres désignés sont Béatrice Berthier, Blandine Valette, Elisabeth Payrastre, Didier Codecco, Christophe Candelotto.

18 Mai :

Approbations des délibérations suivantes :

Délibération 2015-11 Modification des statuts de Cœur Lauragais

Les nouveaux statuts maintiennent ou ajoutent les compétences suivantes :

Assainissement, Développement touristique, Développement culturel sportif et de loisir, Petite enfance, Réseaux de communication électronique (SDAN), Prestations à la demande, portage des repas, transport à la demande.

Ces statuts ont été approuvés en Conseil communautaire et sont approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal de Mauréville.

- Point Travaux :

Travaux de l'église : Les peintures et les plâtres de la sacristie sont endommagés et nécessitent des travaux de réparation. L'entreprise consultée est Jacques Fontorbes à Caraman. Le devis présenté par Monsieur le Maire est de 1 673 euros HT. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et retient le devis présenté, mais envisage de consulter des entreprises pour palier le problème de remontée d'humidité.

L'éclairage public ne fonctionne pas sur la RD38. Monsieur le Maire a envoyé un courriel afin de demander une intervention rapide pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire suggère l'achat d'une parcelle de terrain afin d'accéder aux abords de l'église. Une évaluation préalable des coûts est prévue (géomètre, frais d'acte notarié, prix au m²)

- Préparation fête locale :

Organisation de la mise en place des illuminations et chapiteaux, préparation de la journée du dimanche.

- Préparation passage du Tour de France

Avec l'aide du Comité des fêtes, l'association de la belote propose de prendre en charge la préparation des grillades.

La Mairie favorable à cette initiative, propose de fournir les boissons.

22 Juin :

Délibérations soumises au vote :

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition du SDEHG pour l'amélioration de l'éclairage public du parking côté église. Le coût total des travaux est de 1.125 euros et la part restant à la charge de la Commune est de 382 euros. Le Conseil donne un avis défavorable.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'étude de projet d'acquisition d'une parcelle d'environ 35m² à côté de l'église. Deux devis de géomètre sont présentés pour 1.020 euros et 918 euros TTC. Le coût estimatif des frais notariés varie de 500 à 700 euros. Le prix du terrain n'est pas connu. Le Conseil décide de ne pas donner suite au projet.

- Charte de l'élu local :

Monsieur le Maire présente et fait lecture de la charte de l'élu local. Le conseil approuve à l'unanimité.

- Accessibilité des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire présente deux devis pour le dossier ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) qui concerne les trois bâtiments communaux et le cimetière. Ce dossier doit être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Apave : 1.180 euros et Dekra 1.100 euros.

Un autre devis sera demandé à la société Acceo.

Le choix du bureau d'études sera pris au prochain Conseil.

- Fermeture secrétariat Mairie :

Le secrétariat de la mairie sera fermé du mardi 11 août inclus au vendredi 28 août 2015 inclus.

- Travaux électricité salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de remplacer un bloc autonome de sécurité et un disjoncteur au tableau électrique afin de respecter les normes électriques en vigueur. Il présente un devis de l'entreprise Queva d'un montant de 625 euros TTC. Le Conseil approuve ce devis à l'unanimité.

Compte-rendu des réunions intercommunales :

Cœur Lauragais : une révision du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale) doit avoir lieu avant le 31 décembre 2016. Pour la communauté de Communes, il est prévu 20.800 habitants en 2030 répartis à 75% sur les communes « pôle » et 25% sur les Communes « non pôle ».

Monsieur le Maire propose au Conseil d'évaluer la population de la commune en 2030. Le Conseil valide le nombre de 400 habitants en 2030 et 450 en 2040 (en se basant sur la tendance proposée par le SCOT).

SDAN Schéma Directeur d'Aménagement Numérique : le Conseil Départemental décide d'un Syndicat Mixte Ouest pour sa gestion.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes au RAM. Le montant est fixé à 250 euros annuel.

20 Juillet :

- Réalisation du dossier diagnostic accessibilité

Monsieur le Maire présente trois devis pour la réalisation du dossier de diagnostic accessibilité handicapés. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre du bureau d'étude APAVE pour un montant de 1.180 euros HT.

En conséquence, le Conseil décide d'ouvrir le compte 617 en section de fonctionnement afin d'y enregistrer les dépenses liées à la réalisation de ce diagnostic.

- Numérotation des habitations :

Monsieur le Maire fixe la date au 26 septembre pour la pose des plaques de numéros d'habitations.

- Abattage et élagage d'arbres dans le cimetière :

Monsieur le Maire présente deux devis de 2.486 et 2.600 euros H.T.

Après discussion le Conseil Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les Ets DURAN uniquement pour l'élagage des arbres dans le cimetière pour un montant de 1654 € HT. L'abattage des 3 peupliers situés en bordure de l'église sera réalisé par les membres du Conseil Municipal afin de réaliser des économies.

- Pool routier

Monsieur le Maire informe le conseil d'un supplément de 1334, 80 € HT. L'entreprise NEROCAN procèdera à la reprise du chemin au niveau du Bois Grand. Le marquage du parking de l'église n'a pas été facturé.

- Réunions Intercommunales

SPANC : pour information, les propriétaires non présents au rendez-vous de contrôle de l'assainissement auront une amende facturée.

SIVUSEM

Délibération prise pour le choix des entreprises, pour un montant total de 287 000 € HT. Un nouvel appel d'offre sera effectué en septembre pour deux lots non pourvus. A la rentrée 2015, il y aura 107 élèves en élémentaire, seuil de 109 pour l'ouverture d'une classe.

Questions diverses

Un prêt de tables et de chaises est accordé à la SICA ROUQUET le 24 juillet 2015.
Tour de France du 17 juillet 2015 : Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous les bénévoles pour cette journée conviviale.

23 Septembre :

Approbation des délibérations suivantes :

Délibération 2015-12 SDEHG Extension du réseau « Les Bourguèzes »

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition du SDEHG pour l'extension du réseau électrique « Les Bourguèzes » pour 3 lots constructibles.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calcule comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	2 200 €
Part SDEHG	4 620 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	6 930 €
TOTAL	13 750 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Délibération 2015-13 Indemnité percepteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M. BARBOT, trésorier principal, au 1er septembre 2015.

Le conseil donne son accord pour l'indemnité du percepteur du 1er janvier 2015 au 31 août 2015 pour un montant de 162, 34 € brut.

Délibération 2015-14 Délibération participation frais inscription congrès des Maires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa participation au congrès des Maires 2015 à Paris. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au frais d'inscription pour un montant de 90 €.

Délibération 2015-15 Délibération Cœur-Lauragais - Autorisation de transfert de subvention entre communes - Pool routier 2013/1015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 septembre 2015 le Conseil de Communauté de Cœur Lauragais a approuvé la modification du tableau de répartition des subventions versées par le Conseil Départemental au titre du pool routier 2013/2015. Ce transfert concerne la zone artisanale intercommunale du Cabanial.

COMMUNE : MAUREVILLE	MODIFICATION SUBVENTION
POOL ROUTIER 2013/2015 - Subvention initiale accordée	48 857,00 €HT
POOL ROUTIER 2013/2015 - Participation travaux Cabanial	-461,08 €HT
POOL ROUTIER 2013/2015 -Nouveau montant de Subvention	48 395,92 €HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce transfert de subvention de pool routier.

- Dossier accessibilité

Monsieur le Maire présente au Conseil le diagnostic accessibilité établi par la société APAVE.

Le montant des travaux est estimé à 23 450 € dont :

Eglise 445 € ; Cimetière 11 000 € ; Salle des Fêtes 9 140 € ; Mairie 2 865 €

Le Conseil décide d'établir l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur 3 ans.

Délibération 2015-16 Délibération agenda accessibilité

Après avoir pris connaissance des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé pour la période 2016-2018.

Etalement des travaux sur une période de 3 ans afin d'équilibrer les dépenses de mise en conformité suite au montant estimé : 23 450 € HT.

Programmation la 1ère année des travaux de l'église et du cimetière. Ces travaux sont budgétisés et la mise en place de la signalisation verticale de la place de parking handicapé de l'église a été réalisée.

La mairie est accessible au public par l'entrée principale et la réalisation des travaux sera sans gêne pour le public.

La salle des fêtes de MAUREVILLE sert aux associations communales pour des manifestations occasionnelles. La mise en accessibilité de la salle des fêtes s'effectuera en même temps que des travaux d'isolation prévus à ce jour. Pour des raisons de sécurité, l'accès ne sera pas autorisé au public pendant la période des travaux.

- Réunions Intercommunales Cœur Lauragais

Délibération Agenda Accessibilité programmé sur 6 ans.

Rapport révision du SCOT Lauragais : la population 2030 retenue pour Maureville est 398 habitants.

Approbation du nouveau règlement RAM Sainte-Foy d'Aigrefeuille et Maureville.

Projet d'une crèche à Sainte Foy d'Aigrefeuille.

La randonnée de Cœur Lauragais aura lieu à Auriac Sur Vendinelle le 04 octobre 2015.

CD 31 - réunion du 21 septembre 2015 concernant les projets territoriaux.

Proposition d'un contrat de territoire avec le CD31 sur 5 ans par rapport aux projets communaux.

Transmission des projets structurants de la commune avant le 30 octobre 2015.

- Questions diverses

Monsieur le Maire adresse ses remerciements pour la participation à la journée citoyenne.

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

L'Arbre de Noël 2015 aura lieu le samedi 12 décembre. Monsieur le Maire présente deux devis de spectacle. Le Conseil décide de ne pas donner suite vu leur montant.

Les travaux d'élagage des cyprès au cimetière sont en cours.

Des travaux d'élagage au niveau de la RD1 auront lieu du 12 octobre 2015 au 27 novembre 2015, la vitesse sera limitée.

Une enveloppe parlementaire d'un montant de 8 000 € a été attribuée pour les travaux de la salle des fêtes. Possibilité de signer une convention avec les artisans pour établir des certificats d'économie d'énergie pour obtenir une aide financière de l'Etat.

26 Octobre :

- Panneau solaire RD38 Village

Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Panneau de signalisation type A14 - Entreprise CHELLE 2 286 € HT.

Radar pédagogique - ELAN CITE 2 491, 65 € HT et SIGNAL 3 681 € HT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de la prise en charge de 30 % par le Conseil Départemental pour amende de police.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire cet achat en raison du coût.

- Repas des aînés du 22 novembre

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis du traiteur Beaute Eric

Le Conseil établit le menu.

- Préparation arbre de Noël du 12 décembre

Monsieur le Maire informe le Conseil du nombre d'enfants qui est de 46 cette année.

Mmes BERTHIER et BERTRON s'occupent de l'achat des cadeaux.

- Fusion des Intercommunalités

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier élaboré le 19 octobre 2015 par

Monsieur le Préfet sur la fusion des intercommunalités.

Ce projet décide la fusion de Cœur Lauragais avec les communautés de communes de Villefranche et Nailloux et de la fusion des SIVU.

Le conseil a deux mois pour donner son opinion sur ce projet et souhaite attendre la réunion du PETR qui aura lieu le 06 novembre 2015.

- Réunions Intercommunales

- Cœur Lauragais

Création de deux postes supplémentaires : assainissement (suite réussite concours) et

portage des repas (remplacement agent en maladie).

- SIPOM

Collecte des textiles du 21 au 26 novembre 2015 organisée sur la commune.

- SIVUSEM

Augmentation du tarif de la cantine.

Démarrage des activités périscolaires.

- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil du remerciement de la FNACA pour la subvention municipale 2015.

Réunion préparation du téléthon 2015 vendredi 30 octobre à la mairie.

Le dossier ADAP sera prochainement déposé à la DDT.

Distribution à réaliser du bulletin annuel de Cœur Lauragais, du bulletin d'information collecte des textiles et des invitations au repas des aînés.

23 Novembre :

Approbation des délibérations suivantes :

Délibération 2015-18 Délibération Projet SDCI (Schéma Département de Cohérence Intercommunale)

Monsieur le Maire rappelle le projet de SDCI émis par Monsieur le Préfet en date du 19 octobre 2015 notifié le 20 octobre 2015. La commune de MAUREVILLE est concernée par :

- Fusion de 3 communautés de communes (Cœur Lauragais, Cap Lauragais et Colaursud).

Syndicat dont le périmètre est inférieur à ceux des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à Fiscalité Propre actuels ou envisagés dans le SDCI - SIVU Scolaire Élémentaire Maternelle (SIVUSEM).

Considérant que les communes et EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet de SDCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Délibération 2015-19 Délibération dissolution du CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil : En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS, cette mesure est d'application immédiate.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

- Délibération taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le taux de la taxe d'aménagement 2015, soit 3%.

Une augmentation de 0,5% du taux est proposée : Le conseil décide (9 voix pour, 1 contre) de ne pas appliquer cette augmentation.

- Scrutins 2015

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015 de 08 H 00 à 18 H00. Le Conseil municipal procède à l'organisation de ces élections.

- Réunions intercommunales, SIVUSEM

Réunion commission Appel d'Offre pour 2 lots à pourvoir.

36 enfants inscrits à la rentrée 2015, domiciliés sur la commune MAUREVILLE.

- Questions diverses

Le téléthon 2015 aura lieu le samedi 5 décembre.

L'arbre de Noël 2015 aura lieu le samedi 12 décembre.

Le Conseil procède à la préparation de ces deux manifestations.

Monsieur le Maire fait lecture de la déclaration commune AMF31 et CD31 suite aux attentats meurtriers du 13 novembre à Paris.

18 Décembre :

Approbation des délibérations suivantes :

Délibération 2015-20 Modification statuts du SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne)

Les nouvelles compétences proposées sont les suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 2015-21 Indemnité conseil du Receveur Municipal 2015

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer à Monsieur Habonnel Philippe, Receveur Municipal de Caraman, une indemnité de conseil de 65.92€, correspondant à la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015 et de prévoir la dépense au BP 2016 en section de fonctionnement.

- Réunions intercommunales :

- Commission voirie :

Pool routier : un reliquat de 7812,77 euros reste affecté à la Commune. Les travaux correspondants seront effectués en 2016.

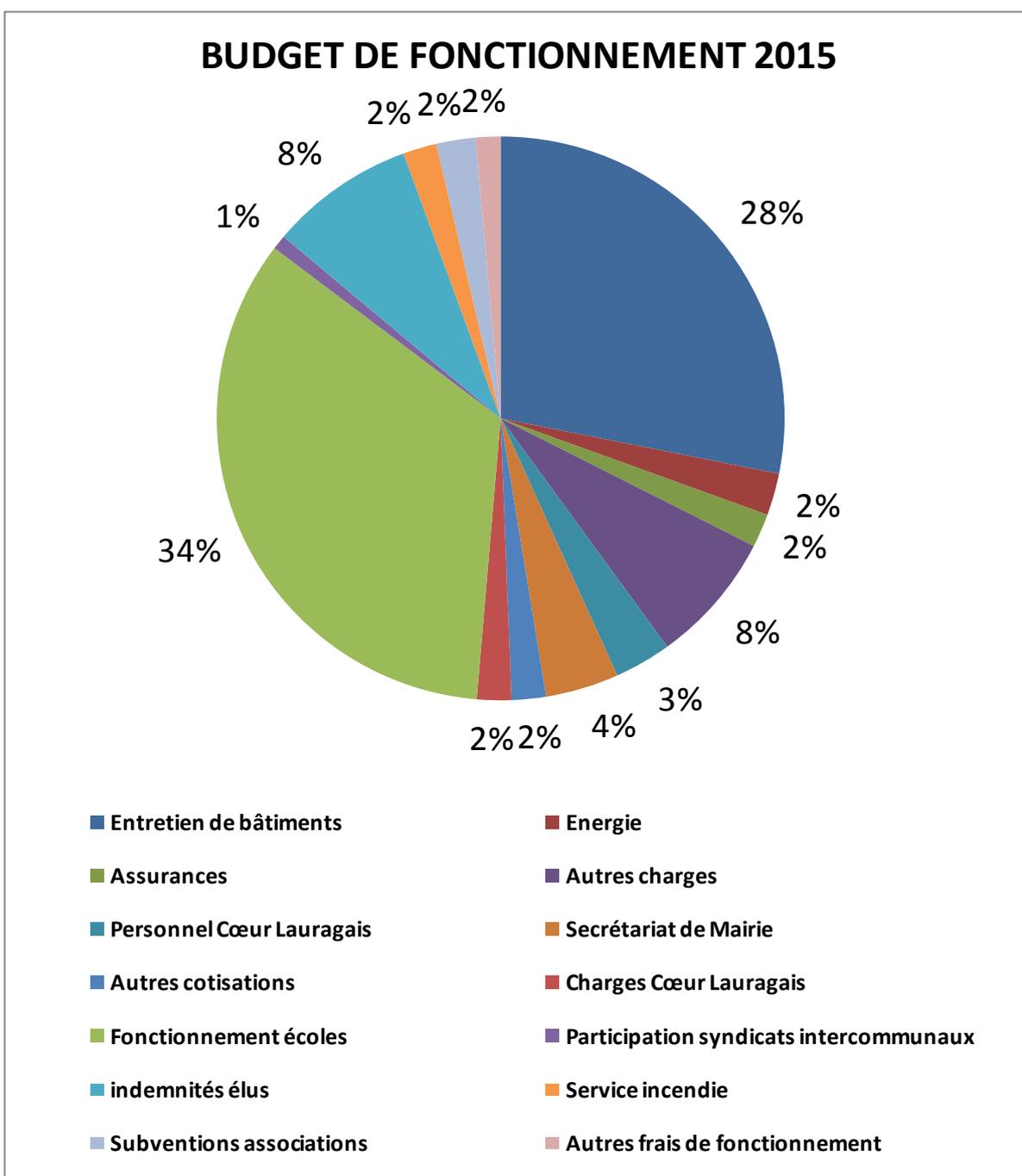
- Commission Culture, Sport, Tourisme : un compte-rendu de la réunion est effectué.

- Cœur Lauragais : La Communauté a émis un avis défavorable sur le projet de fusion des trois intercommunalités.

● Questions diverses :

- Projet de CU pour quatre lots constructibles : le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- Remerciements du RAM : le RAM remercie la municipalité pour le prêt de la salle.
- Fermeture du secrétariat de Mairie du vendredi 25/12/2015 au vendredi 31/12/2015 inclus.

REPARTITION DU BUDGET COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT



INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie

La mairie est ouverte aux jours et aux heures suivants :

- le Mardi matin, permanence de 9 heures à 12 heures
- le Vendredi après-midi, permanence de 15 heures à 19 heures

M. le Maire peut vous recevoir le matin du premier samedi du mois sur rendez-vous.

Tél : 05.61.83.13.62

Adresse e-mail : communedemaureville@orange.fr

Des coordonnées locales utiles

Syndicat de l'Eau ZA de Lourman 31460 Mauréville Tél 05 62 18 62 62	Perception de Caraman 23 cours Alsace Lorraine 31460 Caraman Tél 05 61 83 10 64	Communauté de Communes 7, Avenue du 8 mai 1945 31460 Caraman Tél 05 62 18 42 80
Ecole Maternelle 31570 Tarabel Tél 05 61 83 28 88	Ecole Primaire 31570 Tarabel Tél 05 61 83 16 70	Collège de Caraman 31460 Caraman Tél 05 62 18 82 50
Mutualité Sociale Agricole 61 allée de Brienne 31064 Toulouse cedex 9 Tél 05 61 10 40 40	CRAM Midi Pyrénées 9 rue Georges Vivent 31065 Toulouse cedex Tél 0820 904 208	CPAM Villefranche Lgais Place Jean Moulin 31290 Villefranche Lgais Tél 05 61 81 23 71
Pôle Emploi Villefranche Lauragais Place Anc. S/Préfecture 31290 Villefranche Lgais Tél 3949	Déchetterie de CARAMAN Tél 05 61 81 43 79	Conseiller Départemental Gilbert Hebrard 7, av du 8 mai 1945 31460 Caraman Tél 05 62 18 42 80

La Gendarmerie Nationale vous informe des précautions à prendre afin d'éviter les cambriolages et les vols par ruse :

Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération «**Tranquillitévacances**». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité).
Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :
www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus,
www.interieur.gouv.fr





Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.
- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération «tranquillité seniors» : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide
«Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!»
sur le site www.interieur.gouv.fr



ETAT CIVIL de 2015

NAISSANCES

- Aymeric METGE 16 janvier
- Louna OWEZAREK 16 novembre
- Jade GAY 14 décembre
- Ema CASITAS CASANOVA SAREIX 16 décembre

Bienvenue aux nouveaux Maurévillois

- Mr et Mme CAZENEUVE 2, La Bourdette
- Mr et Mme MORENO 30, La Bourdette
- Mr MOY 32, La Bourdette
- Mr CASTANET et Mme CUQ En Malbe
- Mr DUTREY et Mme DREUX 40, En Fériol

SERVICES

Petite enfance

- Relais d'assistantes maternelles :

RAM Cœur Lauragais à Mauréville : Marie José FEVRE animatrice tél 05 61 83 33 81
Mobile 06 85 29 25 95

courriel : ram.courlauragais@orange.fr

RAM les Canaillous à Ste Foy d'Aigrefeuille : Sandrine TAILLANDIER animatrice tél
09 53 37 21 95 courriel: ramcanaillous.stefoy@free.fr

- Crèches :

- Mauréville « Les p'tits cœurs » Lieu dit « Lourman »

Ouverture : 7h30 - 18h30

Tél 05 62 16 05 23 courriel : amelie.lesptitscoeurs@orange.fr

Directrice et coordonatrice des crèches Amélie MARTINEZ

- Caraman « Le Jardin aux malices » 14bis rue Jean Jaurès

Tél 05 62 18 91 10 courriel ass-jardin-aux-malices@orange.fr

- Lanta « Le Bonheur dans le pré » Lieu-dit Boulet

Tél 05 52 18 52 05

« La ferme des P'tits bouts » Lieu-dit Boulet

Tél 05 61 46 05 18 courriel creche.lanta@orange.fr

- Sainte Foy d'Aigrefeuille « Le Manège enchanté » Place Eugène Maurice Fontanilles

Tél 05 61 83 50 95 courriel Dominique.crechestefoy@orange.fr

Services aux Personnes

- Le portage des repas

Des repas pour tous les jours de la semaine, livrés du lundi au vendredi, régulièrement ou occasionnellement.

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes malades ou dépendantes. Prix du repas : 6.30 € - Tél 05 62 18 42 80 ou 06 30 66 92 55

- Le Transport à la demande

Tous les jeudis pour se rendre au marché de Caraman

Prix du billet Aller/Retour : 1.90€ Grand Sud Navette Tél : 06 84 52 82 26

- La Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA)

Auriac sur Vendinelle tél 05 61 20 34 77 courriel : marpa.auriac@orange.fr

- L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) avec une unité Alzheimer. Le Cabanial Tél 05 61 83 33 76

- L'association « Mieux Vivre Chez Soi »

Vendine Tél 05 52 18 94 77 ou 06 64 22 09 74 courriel : mvcs2@wanadoo.fr

CAF

Les permanences physiques de la CAF 31 au siège social de Coeur Lauragais sont momentanément suspendues jusqu'au 1er avril 2016. Elles avaient lieu les 2ème et 4ème jeudis du mois de 8h30 à 12 heures.

Le nouveau calendrier des permanences sera disponible dès que possible.

Les personnes souhaitant un entretien avec l'Assistante sociale relevant de la CAF peuvent contacter les services concernés au : 06 18 01 26 88 ou 05 67 77 44 24.

Accès au Droit

Un nouveau service de consultations gratuites avec des avocats est ouvert sur la Communauté de Communes Coeur Lauragais. Des permanences sont assurées de 10h à 12h environ tous les deux mois, aux dates suivantes :

Jeudi 7 janvier, Jeudi 3 mars, Jeudi 12 mai, Jeudi 7 juillet, Jeudi 8 septembre et Jeudi 3 novembre.

Pour prendre rendez-vous, appelez au 05.62.18.42.80 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Les titres de transports pour les seniors

A partir de 65 ans, les personnes résidant en Haute Garonne peuvent accéder à la carte Pastel payante (18 euros la première année, 10 euros les années suivantes) pour bénéficier de la gratuité des transports sur le réseau métro, tram, bus Tisseo (hors navette aéroport). La carte de transport permet d'effectuer pendant 12 mois consécutifs, un nombre de déplacements illimité.

Pour obtenir votre carte Pastel, merci de retirer le formulaire de demande à la Mairie.

Communication par Courriel

Les personnes désireuses de recevoir des informations par courriel (pour limiter la distribution papier dans les boîtes aux lettres) peuvent s'inscrire sur une liste de diffusion en déposant leur adresse courriel à la Mairie, ou en écrivant à « communedemaureville@orange.fr ».

Salle des fêtes

La salle des fêtes est accessible aux habitants de la commune. Une somme forfaitaire de 50 euros et un chèque de caution de 300 euros vous seront demandés pour le prêt de la salle. Pour une demande de réservation, renseignez-vous auprès de la mairie le plus tôt possible.

Ramassage des objets encombrants ferreux

En raison du faible tonnage collecté, le ramassage des objets ferreux et encombrants est désormais réalisé sur demande auprès de la Mairie qui transmettra le besoin au SIPOM.

Liste des objets pouvant être enlevés : gazinières, réfrigérateurs, sommiers métalliques, tous autres objets métalliques.

Nota : **Les gravats, les matériaux de démolition, le bois, les matières plastiques, les matelas et les pneus usagés ne sont pas enlevés.**

Ordures ménagères

Pour le respect de l'environnement et afin de limiter le coût de la collecte, merci de bien vouloir respecter le tri sélectif de vos ordures ménagères lorsque vous les déposez dans les containers.

- Les containers à couvercles bleus sont destinés aux papiers et revues.
- Les containers à couvercles jaunes sont destinés aux cartons, conserves, bouteilles en plastique. **Rappel du SIPOM: merci de ne pas y déposer les bouteilles en verre.**
- Les containers à couvercles verts sont destinés aux ordures ménagères. Pour rappel tous les déchets ménagers doivent être mis en sac plastique.
- Deux récup-verre sont à votre disposition, l'un regroupé avec l'ensemble des containers au-dessus de la mairie, l'autre au quartier « La Bourdette ».
- Des sacs de collecte pour verre et emballages sont à votre disposition à la mairie.

En cas de doute sur le recyclage, vous pouvez vous reporter aux courriers du SIPOM. Nos containers et nos bords de route sont hélas souvent encombrés par des objets divers qui doivent être impérativement portés à la déchetterie de Caraman qui, nous le rappelons chaque année, est gratuite.

La déchetterie est ouverte les Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Travaux de rénovation énergétique

Avant d'entreprendre des travaux d'isolation :

Renseignez-vous au 0 810 140 240 (prix d'un appel local) ou connectez-vous sur

« renovation-info-service.gouv.fr ». Vous pouvez obtenir des facilités de financement, l'attribution de nouvelles primes, de 1.350 et 3.000 euros selon votre situation et des aides publiques renforcées après examen de votre dossier.

QUELQUES RAPPELS

Inscriptions sur les listes électorales :

Les inscriptions sur listes électorales doivent se faire avant le 31 décembre de chaque année à la Mairie.

Recensement militaire :

Tout jeune atteignant l'âge de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie à compter du jour de son 16^{ème} anniversaire et dans un délai de 3 mois.

Passeport biométrique :

Les demandes de passeport ne peuvent être déposées qu'auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil des demandes. Les mairies les plus proches sont : Lanta, Villefranche de Lauragais et Revel. Nous vous conseillons de contacter ces mairies pour éventuellement prendre rendez-vous. La mairie de Mauréville se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Déclarations de travaux :

Tous les travaux d'amélioration ou extension de bâtiment sont soumis à une déclaration de travaux (transformation de façades, création de piscine, pièce supplémentaire ou Abri de jardin sur chape inférieur à 20 m², modification de toiture et ouverture de fenêtre, etc...).

Toute autre création de surface supérieure à 20 m² doit faire l'objet d'un permis de construire.

Signalisation des noms sur les boîtes aux lettres :

Les Pompiers et La Poste demandent que les noms soient correctement inscrits sur les boîtes aux lettres afin de faciliter l'intervention des secours et la distribution du courrier.

Elagage des arbres et responsabilité :

Le propriétaire d'un arbre qui lui appartient est responsable des dommages causés. Les articles 1382 à 1384 du Code Civil régissent la nature de cette responsabilité (pour faute ou pour risque). Même si les plantations sont à distance légale, elles ne doivent pas être la cause de troubles anormaux de voisinage.

- Le code de la voirie routière interdit toute plantation à moins de deux mètres de la limite du domaine public. Il impose aussi des servitudes de visibilité aux endroits dangereux.
- EDF : pour garantir la sécurité des biens et des personnes et prévenir tout

accident du système électrique, EDF est autorisé à couper les arbres ou branches d'arbres qui pourraient occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.

- France Télécom peut mettre en demeure les propriétaires d'élaguer leurs arbres. Le propriétaire de l'arbre ne doit pas porter atteinte au réseau, sa responsabilité est engagée, tout dommage au réseau est puni d'une amende.

Pensez à entretenir vos arbres !!

LES ASSOCIATIONS

ACCA de Mauréville

Composition du bureau :

Président : Guy VALETTE

Vice Président : Sylvain CODECCO

Trésorier : Bruno MACQUET

Secrétaire : Sébastien DERAMOND

Membres actifs : Roger SAREIX, Alain FOLTRAN.

Bilan de la saison 2014-2015 :

Notre association, composée de 25 membres, s'est réunie pour le traditionnel repas de fin de saison le dimanche 12 avril et pour l'assemblée générale le 29 mai.

Comme faits marquants de cette saison, nous pouvons relever :

L'élimination de 11 renards et 10 ragondins grâce aux piégeages et battues que nous avons mis en place.

Une gestion cynégétique prudente du lièvre la saison passée nous a permis d'avoir pour cette saison des signes encourageants d'évolution positive de la population.

L'ACCA, en support au Club du Setter Anglais de Midi Pyrénées, participe à l'organisation d'un concours de chien d'arrêt le samedi 23 juillet 2016. Ce concours permet d'évaluer les aptitudes naturelles d'un jeune chien à marquer un arrêt face à un gibier sans acte de tir (appelé TAN : Test d'Aptitude Naturelle). Ce concours s'organisera sur plusieurs terrains de la commune, les curieux seront les bienvenus...

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à Guy VALETTE (06-61-22-83-61).

Le Comité des Fêtes de Mauréville

Président : Damien GOUT, Vice-Président : Bruno METCHE

Trésorier : Mélanie GOUT, Vice-Trésorier : Mathieu PAYRASTRE, Secrétaire : Patricia VALETTE, Vice-Secrétaire : Nelly VALETTE.

Le comité des fêtes est ouvert à tous ceux et celles qui désirent intégrer le bureau et ainsi participer bénévolement à la réussite de ces manifestations.

Toutes les suggestions et les idées seront les bienvenues et nous invitons les personnes volontaires à se faire connaître lors de la fête de la Saint Joseph, le 19 mars lors du verre de l'amitié servi à midi. Le meilleur accueil leur sera réservé.

Afin de vous distribuer le programme de la fête, une tournée du Comité aura lieu le samedi 14 mai 2016.

Association de Gymnastique Volontaire de Mauréville

Les cours sont assurés par Madame Elisabeth PAYRASTRE (éducatrice sportive diplômée d'Etat) dans la salle des fêtes, aux jours et horaires suivants :

Mardi de 20h30 à 21h45 et jeudi de 20h30 à 21h45.

Nouveauté cette année organisation de matinée sportive avec professeur confirmé de Pilate, Salsa Zumba etc....

Les renseignements sont à prendre auprès d'Elisabeth Payraastre.

La composition du bureau est la suivante :

Présidente : Blandine Valette

Vice Présidente : Marie-Claire Payraastre

Secrétaire : Aurélie Degeilh

Vice Secrétaire : Céline Metche

Trésorière : Béatrice Berthier

Vice trésorière : Pascale Pagès

Association Maurévilloise de belote et manille

L'association a repris ses activités.

Elle propose des concours de manille aux dates suivantes :

Samedi 23 janvier, Samedi 27 février, Samedi 26 mars, Samedi 23 avril, Samedi 28 mai.

Le traditionnel concours de belote de la fête locale aura lieu le jeudi 2 juin.

Le 28 mars 2015, l'association a réalisé un repas où tous les convives ont pu déguster une excellente daube.

L'Association Les Répoupets

L'association « les Répoupets » est née en janvier 2011 du regroupement d'assistantes maternelles du canton. Appuyée par la mairie de Mauréville qui met à sa disposition une salle le mardi matin et jeudi matin pour l'accueil des petits, l'association se compose d'une équipe de « nounous » dynamiques qui mettent tout en œuvre pour le bien-être des enfants qu'elles ont en garde, en proposant un grand nombre d'activités.

Pour tout renseignement contacter la présidente Cathy Macquet au 0689794747
Composition du bureau : Cathy Macquet présidente, Brigitte Owezareck vice-présidente, Nabila Guernane secrétaire, Joël Owezareck secrétaire-adjoint, Pascale Codecco trésorière, Maryse Castelle trésorière-adjointe.



Arbre de Noël des Répoupets le 17 décembre 2015

MANIFESTATIONS DE L'ANNEE

LE REPAS DES CHASSEURS

Le 12 avril s'est tenu le repas des chasseurs pour marquer la fin de la saison.



FETE LOCALE

Les 5, 6 et 7 juin a eu lieu la fête locale avec le concours de belote organisé le jeudi, auquel ont participé 48 équipes.

Le vendredi soir, la retransmission de la demi-finale de Top14 de rugby a été appréciée autour de grillades.

Le samedi, après le concours de pétanque de l'après-midi, la paella a réuni de nombreux convives et la soirée a été animée par Podium Délire.

Le dimanche, la Banda des Caramagnols a participé à la messe, à la cérémonie du monument aux morts et à l'apéritif concert qui a suivi.

L'après midi, sous un soleil radieux, les enfants ont pu profiter des jeux mis à leur disposition (jeux anciens en bois et jeux gonflables).



Cérémonie au Monument aux Morts



Les jeux gonflables

TOUR DE FRANCE 2015

Le passage du Tour de France le 17 juillet a connu un vif succès. Buvette et grillades ont attiré un grand nombre de spectateurs sous un soleil de plomb.





Le passage de la caravane



Le passage des coureurs

JOURNEE CITOYENNE

Le samedi 19 septembre été organisée la septième édition de la Journée Citoyenne. Les participants se sont portés volontaires pour aider aux travaux d'entretien : travaux de peinture de grilles, nettoyage des abords et de l'intérieur de la mairie, du foyer et du garage, et rénovation du puits situé derrière la Mairie.

Comme il est désormais de tradition, les courageux participants ont été invités à partager un repas champêtre. Nous invitons encore plus de volontaires à nous rejoindre lors de la prochaine édition. Votre aide est précieuse.

Grâce à la participation des bénévoles, c'est un montant de plusieurs milliers d'euros qui a été économisé pour la Commune.



Le puits avant et pendant les travaux...



A la fin des travaux en attendant le changement de la grille...

REPAS DU 3° AGE

Les aînés de la commune se sont retrouvés à la salle des fêtes le dimanche 22 novembre pour un repas préparé et servi par le traiteur BEAUTE Eric (EB Macelion). Ce repas a réuni cette année 57 convives.



TELETHON

Cela fait douze ans maintenant que les associations maurévilloises et la municipalité organisent une journée au profit du TELETHON. Cette année la présidente de la GV Mauréville a eu le privilège d'apporter à la coordination Départementale du TELETHON 31 un don de 2751.49 euros.

Les activités proposées sont désormais, comme de coutume, randonnée, lâcher de faisans et repas du terroir. Une nouveauté est venue se rajouter : la vente d'objets de Noël, confectionnés par l'association des Répoupets .

C'est grâce à l'effort et à la mobilisation des bénévoles, des participants et aux généreux donateurs que cette réussite a été possible.



Le départ depuis le village



La préparation des frites



L'animation du repas par les Bandas

ARBRE DE NOEL

Le 13 décembre, le Père Noël avait donné rendez-vous aux enfants de la commune. Après la distribution des cadeaux, ils ont partagé le goûter avec leurs parents et tous les habitants présents.



UN PRIX POUR NOTRE ELEVEUR

A Saint-Gaudens, Didier CODECCO s'est vu décerner le 3^{ème} prix du concours national Blondes d'Aquitaine, avec Aneth, 10 ans et 1046 kg !!



PHOTO SOUVENIR

1989 : Plantation de l'arbre de la liberté pour le bicentenaire de 1789



MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2016

- **Daube organisée par l'association de belote et manille le samedi 5 mars**

- **Fête de Saint Joseph le samedi 19 mars :**

Messe à 11 heures 15 suivi d'un apéritif offert par le Comité des Fêtes.

- **Journée «citoyenne» le samedi 2 avril :**

Le principe de cette journée est de rassembler toutes les bonnes volontés de la Commune (enfants et parents) dans le but de nettoyer et entretenir le village. Elle permet aussi de réaliser des économies pour le budget tout en partageant un moment de convivialité.

Selon les disponibilités de chacun, il est possible de venir la journée ou bien quelques heures. Un petit déjeuner d'accueil et le repas de midi sont offerts à tous les participants.

Merci de vous adresser à la Mairie pour les inscriptions.

- **Fête locale les 2, 3, 4 et 5 juin 2016.**
- **Repas organisé par le Comité des Fêtes le 8 octobre 2016.**
- **Téléthon le 03 décembre 2016.**



En attendant le prochain passage du Tour de France,

MEILLEURS VOEUX

Le Conseil Municipal